

11-12
JUILLET

L'université d'été sur la légitimité entrepreneuriale pour les:

Académiques

Entrepreneurs

Managers

Université d'Été sur la Légitimité Entrepreneuriale UELE2022

Appel à contributions

11 & 12 juillet 2022

UNIVERSITÉ D'ÉTÉ SUR LA LÉGITIMITÉ ENTREPRENEURIALE UELE2022

Rejoignez-nous les 11 et 12 juillet 2022 en ligne pour :

Rencontrer des chercheurs de niveau international et découvrir les derniers résultats de la recherche dans les domaines de l'entrepreneuriat ;

Contribuer à la compréhension de la légitimité entrepreneuriale auprès des PDG, des entrepreneurs, des investisseurs, des gestionnaires, des décideurs publics, des directeurs d'incubateurs et des chercheurs ;

Participer à l'avancée d'une réflexion collective dans le domaine de la recherche scientifique et de vulgarisation pour le succès de nos entreprises, grâce à des conférences, tables rondes et ateliers.

Contacts

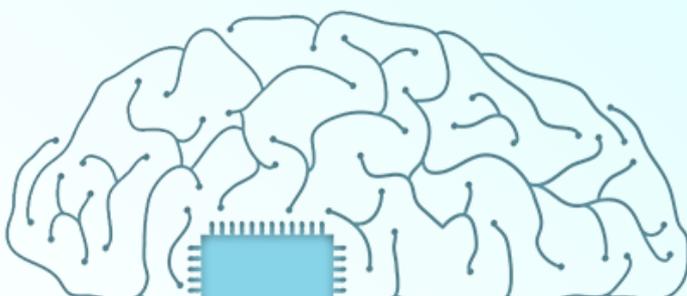
Site internet de l'évènement : uele2022.sciencesconf.org

Site internet de la chaire : clegitimacy.com

E-mail : contact@clegitimacy.com

Dates clés de l'UELE2022 :

- 14 janvier 2022 : Ouverture de l'appel à contribution de l'UELE2022
- 28 mars 2022 (minuit CET) : Date limite de soumission de l'article court de 3 000 mots
- 22 avril 2022 : Notifications d'acceptation transmises aux auteurs
- Avant le 1er juin 2022 : Inscription à la conférence au tarif préférentiel
- 1er juillet 2022 : Date limite de soumission de l'article complet



11-12
JULY

Contexte de l'UELE2022

Près de 40% des entreprises n'atteignent pas leur 5e anniversaire (INSEE, 2021). Si en 2020, le nombre de défaillances a diminué (environ 32 000 entreprises selon une étude commanditée par EY, 2021) notamment grâce au soutien de l'état, ce chiffre risque de croître dans les années à venir (40% de plus dès 2022, selon Euler Hermes, 2021).

Dans le contexte actuel, la croissance ou la défaillance des entreprises dépendent de leur capacité à répondre aux attentes de différentes audiences telles que les clients (Elmholdt, 2016 ; Wang et al., 2014), les fournisseurs (Liao & Liu, 2016 ; Low et al., 2007) ou les investisseurs (Certo, 2003 ; Homburg et al., 2014). Ces audiences développent un jugement social de l'entreprise dans un environnement social (Deephouse et al., 2017 ; Fisher et al., 2016) qui peut être la légitimité, l'image, la réputation ou encore le statut social.

La légitimité entrepreneuriale est un élément clé de ce processus d'évaluation, car on sait que celle-ci favorise la survie des jeunes entreprises (Delmar & Scott, 2014). D'une manière surprenante, la légitimité a été principalement analysée d'un point de vue théorique (Greenwood et al., 2017). Vergne (2011) est l'une des rares réflexions sur l'opérationnalisation du concept et l'élaboration d'une mesure composite de la légitimité. La quantité limitée de travaux consacrés à la légitimité d'un point de vue méthodologique et pratique reflète la nature complexe de ce concept (Bitektine, 2011 ; Castelló, Etter, Årup Nielsen, 2016 ; Bitektine & Haack, 2015).

Par ailleurs, les travaux de Bitektine (2011) soulignent que d'autres jugements sociaux entrent en ligne de compte pour la construction de l'entreprise. La réputation, le statut (Bitektine, 2011), de même que l'image ou l'identité (Fisher et al., 2016) en sont des exemples de ressources managériales qui contribuent au développement de sa performance. Il n'est pas aisé pour l'entrepreneur ou le chef d'entreprise de définir et distinguer ces concepts de la légitimité. L'Université d'été sur la Légitimité Entrepreneuriale invite dès lors les chercheurs à questionner l'ensemble de ces jugements sociaux pour faire avancer la recherche scientifique et leur compréhension à destination du monde socioéconomique.



11-12
JULY

Appel de l'UELE2022

L'UELE2022 propose de traiter de multiples thèmes autour de la légitimité et des jugements sociaux. Ils peuvent être les suivants (la liste n'est pas exhaustive) :

- Analyse multiniveau de la légitimité/ jugements sociaux
- Accompagnement entrepreneurial et légitimité/ jugements sociaux
- Entrepreneuriat étudiant et légitimité/ jugements sociaux
- Image et identité des Start-ups
- Mesure de la légitimité/ jugements sociaux
- Processus de légitimation
- Réputation et légitimité
- Réseaux sociaux et légitimité/ jugements sociaux
- Reprise d'entreprises et légitimité/ jugements sociaux
- Performance et légitimité/ jugements sociaux
- Légitimité de la marque
- Légitimité des écosystèmes entrepreneuriaux
- etc.

Afin de favoriser la discussion entre praticiens et chercheurs, cette conférence est divisée entre des présentations classiques de communications scientifiques, des discussions en tables rondes, des ateliers et des séances plénières. Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, cette conférence se déroulera les 11 et 12 juillet 2022 uniquement en ligne.

Attendus pour les auteurs :

Le processus de sélection se fera sur l'évaluation d'un **résumé de 3 000 mots**, hors références, qui pourra être soumis en anglais ou en français.

Il sera déposé sur la plateforme uele2022.sciencesconf.org le 28 mars 2022 à minuit au plus tard.

Après acceptation, un article complet pourra être soumis sur la plateforme clegitimacy.sciencesconf.org pour le 1er juillet 2022.



11-12
JULY

KEYNOTE SPEAKER DE L'UELE 2022



Greg Fisher

Professeur en entrepreneuriat à Kelley Business School,
Indiana University, Etats-Unis

Titulaire de la Chaire Larry et Barbara Sharpf en entrepreneuriat au sein
du département de gestion et d'entrepreneuriat de la Kelley School of
Business de Indiana Université.

Auparavant, il a travaillé pendant quatre ans chez Deloitte en tant que
cadre supérieur à la tête du département de formation et de
développement en Afrique du Sud, avant de lancer une entreprise de
formation et d'éducation appelée Learninglab.

Il consacre actuellement son temps à l'enseignement et à la recherche
dans le domaine de l'entrepreneuriat. Il est un spécialiste reconnu
mondialement sur les questions de légitimité et d'entrepreneuriat.



11-12
JULY

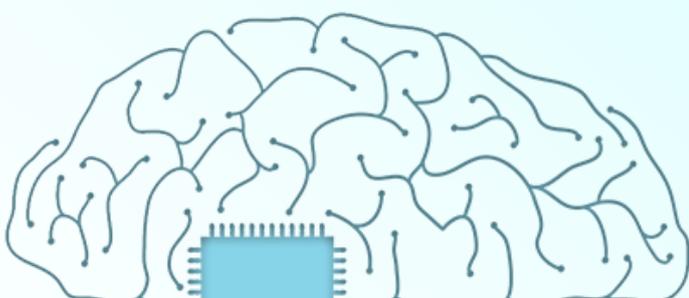
Thématique de l'UELE2022

Cette année, l'UELE2022 se thématise sur la **Deep tech**.

"Des technologies qui étaient impossibles hier, à peine réalisables aujourd'hui, et qui deviendront rapidement si omniprésentes et si importantes qu'il sera difficile de se souvenir de la vie sans. Les solutions deeptech sont des réimaginings de capacités fondamentales qui sont fidèles à des problèmes ou des opportunités réels et significatifs, plutôt qu'à une discipline." Joshua E. Siegel et Sriram Krishnan (2020)

La Deep Tech est définie par la BPI comme « les startups qui proposent des produits ou des services sur la base d'innovations de rupture ». Ces entreprises sont fondées par des équipes issues de la recherche scientifique, ou mobilisent des travaux académiques pour développer leurs produits innovants. Elles sont également particulièrement consommatrices de capitaux, en relation avec une activité de R&D longue et importante. Il en découle un go-to-market également long.

Les entreprises de la Deep Tech constituent une promesse pour l'avenir économique de la France. Elles sont en effet source d'un potentiel de transformation majeure pour notre société. Mises à l'honneur par dans une variété d'évènements (Deepetech Tour, Deep Talk), de concours (I-lab, I-Phd) et de dispositifs de soutien (Incubateurs de loi Allègre, SATT, Plan Deeptech de la BPI), ces entreprises font particulièrement parler d'elles ces dernières années. Grâce à des dispositifs d'accompagnement qui existent depuis plus de deux décennies, notamment la loi Allègue (1999), le parc des entreprises françaises deeptech compte déjà quelques réussites qui se traduisent notamment par de belles levées de fonds. L'entreprise Exotec du secteur de la robotique a par exemple levé 77 millions d'euros en 2020, I-Ten qui produit des microbatteries a levé 20 millions d'euros 2020, et Another Brain a pu lever 19 millions d'euros en 2019 dans le domaine de l'intelligence artificielle.



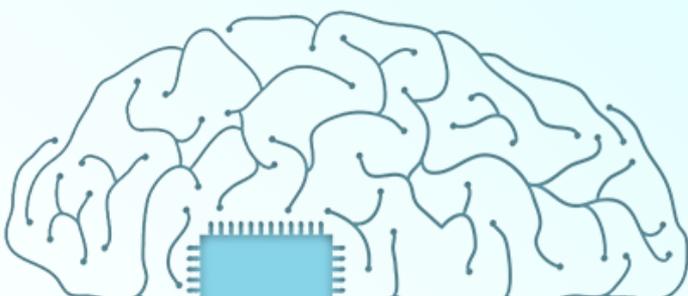
11-12
JULY

Ces entreprises sont également spécifiques, car elles doivent construire leur légitimité dans deux domaines distincts : scientifique et des affaires. Les règles et normes de ces deux domaines conduisent certaines entreprises à faire un grand écart pour être comprises et reconnues. Les audiences rattachées à ces deux univers différents évaluent nécessairement la légitimité selon des critères différents voire opposés. Une entreprise devrait notamment conduire une phase de recherche rigoureuse et approfondie pour développer une technologie de rupture qui fonctionne, et ainsi se conformer à des critères scientifiques sur un temps long, tout en exécutant rapidement les commandes de ses clients pour parvenir à répondre à leurs exigences afin de générer du chiffre d'affaires.

L'UELE 2022 propose de se pencher sur la question de la légitimité dans le domaine de la Deep tech pour notamment comprendre les mécanismes et processus spécifiques qui conduisent à la performance de ces entreprises. Des tables rondes, conférences, ateliers et articles de recherche seront présentés sur cette thématique.

Toute notre actualité sur notre site web : clegitimacy.com

Et sur notre page LinkedIn : [Linkedin.com/company/entrepreneurial-legitimacy](https://www.linkedin.com/company/entrepreneurial-legitimacy)



11-12
JULY

LES MEMBRES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DE L'UELE 2022

Bénédicte ALDEBERT, Aix-Marseille Université, CERGAM

Pierre BARBAROUX, École de l'air et de l'espace

Alex BITEKTINE, Concordia University

Dorian BOUMEDJAUD, EDC Paris Business School

Marie-Laure BUISSON, Aix-Marseille Université, LEST

Sylvain BUREAU, ESCP Europe

Kristen BURKHARDT-BOUGEOIS, Université de Bourgogne-Franche-Comté, CREGO

Jean-Marie COURRENT, Université de Montpellier, MRM

Rani Jeanne DANG, Université Côte d'Azur, CNRS GREDEG

Marcos FERASSO, Universidad Autónoma Lisboa

Christophe GARONNE, Kedge Business School

Ali GHODS, Aix-Marseille Université, CERGAM

Frank JANSSEN, Université Catholique de Louvain

Greg FISHER, Indiana University, USA

Stéphanie LOUP, Université Paul Sabatier Toulouse III, LGCO

Amandine MAUS, Aix-Marseille Université, CERGAM

Karim MESSEGHEM, Université de Montpellier, MRM

Audrey MISSONIER, Montpellier Business School

Nabil KHELIL, Université de Caen, CREM

Stéphanie NGUYEN, Aix-Marseille Université, CERGAM

Miruna RADU-LEFEBVRE, Audencia

Antonin RICARD, Aix Marseille Université, CERGAM

Mélanie ROUX, Toulouse Business School

Sylvie SAMMUT, Université de Montpellier, MRM

Jean-François SATTIN, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, PRISM

Christina THEODORAKI, Toulouse Business School

Olivier TORRES, Université de Montpellier, MRM

Claudio VITARI, Aix-Marseille Université, CERGAM



11-12
JULY

LES MEMBRES DU COMITÉ D'ORGANISATION DE L'UELE 2022

Bénédicte AFFO, Myriagone Conseil
Bénédicte ALDEBERT, Aix-Marseille Université, CERGAM
Daisy BERTRAND, Aix-Marseille Université, CERGAM
Dorian BOUMEDJAUD, EDC Paris Business School
Ali GHODS, Aix-Marseille Université, CERGAM
Jean-Baptiste JAUSSAUD, Économiste et entrepreneur
Malek LAGHA, Aix-Marseille Université, CERGAM
Amandine MAUS, Aix-Marseille Université, CERGAM
Nicolas MERINDOL, Carmin Finance Groupe
Stéphanie NGUYEN, Aix-Marseille Université, CERGAM
Antonin RICARD, Aix Marseille Université, CERGAM
Mélanie ROUX, Toulouse Business School



11-12
JULY

LES PARTENAIRES SCIENTIFIQUES DE L'UELE 2022

